

À Bourg-en-Bresse, le 25 avril 2024

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Téréva poursuit ses engagements pour préserver l'environnement et signe la charte Objectif CO₂

Téréva vient de signer la charte d'engagement Objectif CO₂ du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement), démontrant ainsi sa volonté de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques émanant de la flotte transport. Engagée pour 3 ans dans le dispositif créé par l'ADEME et les organisations professionnelles du secteur, Téréva ambitionne de réduire de 25 %¹ ses émissions de GES.

« Nous sommes très fiers de nous engager dans Objectif CO₂, parfaitement en adéquation avec notre démarche RSE et les actions que nous mettons en œuvre pour préserver l'environnement. Nous partageons cette volonté avec l'ensemble de nos collaborateurs, nos clients et nos fournisseurs, de plus en plus sensibles aux questions liées à l'environnement et au changement climatique », déclare Didier Flavenot, Président de Téréva.

« La charte Objectif CO₂ est pour nous essentielle car elle nous permet d'obtenir un plan méthodologique cohérent, fiable et reconnu au niveau national. Ce plan d'actions est rendu possible grâce à notre choix d'internaliser l'ensemble de notre flotte de camions, nous permettant ainsi de maîtriser de A à Z l'impact de notre activité logistique et transport », ajoute Arnaud Dessale, Directeur Supply Chain.

Une charte en faveur de l'environnement

La charte Objectif CO₂ accompagne les entreprises impliquées dans le transport routier (marchandises, grossistes et voyageurs) afin de réduire leurs émissions de GES et polluants atmosphériques. En s'engageant sur 3 ans, Téréva bénéficie d'outils opérationnels pour évaluer ses émissions, d'une méthodologie éprouvée et d'un accompagnement personnalisé afin de

¹ Baisse d'environ 1 400 tonnes de CO₂

suivre les progrès réalisés. Créée en 2008 par l'ADEME et les Organisations Professionnelles, la charte est complétée par le label Objectif CO₂. Le dispositif s'inscrit dans le programme EVE.

Une réduction des émissions de GES sur 4 axes

Téréva s'est engagée dans la charte Objectif CO₂ jusqu'en 2026. Grâce à un plan d'action établi sur 3 ans avec un chargé de mission, l'entreprise va mener des actions vertueuses sur 4 axes :

- Véhicules : améliorer la maintenance des véhicules et réduire les consommations
- Carburant : développer la motorisation électrique et favoriser l'utilisation de carburants alternatifs (type Bio-carburant B100)
- Conducteurs : sensibiliser les conducteurs et former à l'éco-conduite
- Organisation des transports : mettre en place des outils pour optimiser les livraisons

À propos de Téréva

Téréva est le 3^{ème} acteur national dans la distribution professionnelle en sanitaire – plomberie.

Filiale à 100% du groupe Martin Belaysoud, Téréva est spécialiste de la distribution de produits aux professionnels du second-œuvre technique du bâtiment : sanitaire, plomberie, génie climatique, solaire, électricité, outillage et protection. Avec plus de 2 300 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 865 M€ en 2023 (CAx2,8 depuis 2017), Téréva propose une offre globale, responsable et compétitive et place la satisfaction des clients au cœur de ses priorités. Téréva accompagne ses clients dans la transition énergétique, en s'appuyant notamment sur l'expertise de deux sociétés récemment acquises : NED en 2022, puis Solipac en 2023.

Plus d'informations sur : <https://www.martin-belaysoud.com/nos-enseignes/tereva/>

Suivez-nous sur : [LinkedIn](#)

À propos du programme EVE – www.eve-transport-logistique.fr

Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO₂ et les Organisations Professionnelles (AUTP, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du Gouvernement représenté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et par le ministère de la Transition énergétique. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.